



Traducteurs et interprètes jurés : la coupe est pleine

Bruxelles, le 4 novembre 2014 - Les traducteurs et interprètes jurés sont au bord de la crise de nerfs. Alors que les tarifs qui leur sont octroyés sont indignes d'un État tel que la Belgique, leurs factures ne sont plus payées depuis plusieurs mois.

La Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) dénonce vivement le fait que les factures de la plupart des traducteurs et interprètes jurés du Royaume ne soient plus payées depuis plusieurs mois, et ne devraient pas l'être avant le printemps 2015.

Conséquence de cette situation hallucinante, nombre d'entre eux se retrouvent aujourd'hui sans revenus et au bord de la faillite.

Pour rappel, le droit à disposer d'une traduction ou d'une interprétation est un droit fondamental qui ne peut être outrepassé. Si, demain, les traducteurs et interprètes jurés devaient disparaître du paysage, c'est tout l'appareil judiciaire qui se retrouverait bloqué.

La Chambre belge des traducteurs et interprètes n'a eu de cesse d'interpeller le monde politique pour lui faire prendre conscience de l'urgence de la situation.

Elle lance aujourd'hui un dernier cri d'alarme à destination de M. Koen Geens, ministre de la justice, pour qu'il rencontre d'urgence les représentants du secteur pour prendre les mesures qui s'imposent pour payer les factures en souffrance et relever les tarifs appliqués à un niveau acceptable.

Sans quoi, la marmite risque tout simplement d'exploser...

--- FIN ---

La CBTI

Créée en 1955, la Chambre belge des traducteurs et interprètes est une association royale sans but lucratif. Seule organisation professionnelle à réunir les traducteurs et interprètes de toute la Belgique et à les représenter au Conseil supérieur des indépendants et des PME, son objet consiste à grouper les personnes physiques exerçant un métier directement lié à la traduction ou à l'interprétation en vue de leur intérêt mutuel, à perfectionner les connaissances professionnelles par la formation permanente, à développer le prestige des professions couvertes par les statuts et à défendre les intérêts professionnels collectifs de ses membres. Plus d'infos sur : www.cbti-bkvt.org

Contact

Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI)

Rue Montoyer 24 - b12
B-1000 Bruxelles
Tél. : 02-513 09 15
secretariat@cbti-bkvt.org
www.cbti-bkvt.org

Ludovic PIERARD (Président) : 0487/527287 ou president@cbti-bkvt.org

Guillaume DENEUFBOURG (Communication) : 0475/65.74.96 ou communications@cbti-bkvt.org

